

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/03/2025
et publié ou notifié
le 24/03/2025

COMMUNE D'AISSY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 7

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Remplacement de la centrale alarme - 2025_07

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la centrale alarme de la mairie a des dysfonctionnements.

La société IRAZABAL a été contactée pour la contrôler.
Elle n'est pas réparable.

La commune dispose d'une salle des fêtes qui est louée tout au long de l'année, l'installation d'une alarme est obligatoire.

Monsieur le Maire propose le devis de la société IRAZABAL d'un montant de : 1 130.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis de la société IRAZABAL d'un montant de 1 130.40 € TTC
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2025

Le secrétaire de séance
Marie-France MURAT



Le Maire,
Olivier MURAT

